

A comme



N° 130
Janvier
2021



Mot du Président



G chers amis, chers membres,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter, au nom du comité, le meilleur pour vous et votre famille au début de cette nouvelle année 2021.

Après une année quasi blanche, c'est l'angoisse de la page blanche qui m'étreint au moment de commencer ce traditionnel premier mot de l'année. D'habitude, je manque de place pour évoquer toutes les belles et bonnes choses qui se sont passées dans notre gilde durant l'année écoulée et, cette fois, c'est tout le contraire. La situation que nous avons connue et qui perdure nous a privé de presque toutes nos activités et j'ai déjà évoqué, en novembre, celles qui ont pu se passer.

J'ai attendu le dernier comité de Concertation de nos autorités dans l'espoir de pouvoir vous donner des perspectives pour l'année qui vient en ce qui concerne nos activités. Malheureusement, les activités sportives n'ont pas été abordées.

Notre assemblée générale qui aurait dû avoir lieu le 23 janvier dernier est bien entendu reportée en attendant que les conditions sanitaires permettent sa tenue.

En ce qui concerne notre championnat de Belgique, il ne peut évidemment pas avoir lieu dans les conditions actuelles. Notre fédération francophone a mis sur la table des propositions pragmatiques qui devraient permettre l'organisation des tirs dès que les mesures sanitaires assouplies reviendraient à leur niveau de l'été dernier. Toutefois, la fédération nationale, à l'instar de nos politiques, a décidé de ne pas décider. En fait, ils (vous voyez à qui je fais allusion) considèrent que l'organisation des manches du championnat doit rester identique à celle en vigueur pour une année normale. Dans les faits, le championnat ne pourra raisonnablement redémarrer que lorsque toutes les mesures sanitaires auront été levées ce qui rend son déroulement plus qu'improbable en 2021.

Nous veillerons à maintenir la pression auprès de la fédération francophone pour que des tirs puissent être organisés mais il faudra de toute façon attendre d'avoir l'accord des autorités et de connaître les conditions exactes qui sont imposées.

Étant d'un naturel optimiste et pour forcer le destin, nous avons déjà réservé la salle pour notre souper spaghetti du mois d'octobre.

Pour terminer sur une note positive, je peux toutefois vous rassurer sur un point : malgré une année se terminant par une perte financière (dépenses obligatoires sans recettes), la situation financière de notre gilde reste solide. Nous avons dû puiser dans les réserves générées par notre saine gestion mais c'est aussi à cela qu'elles doivent servir. Je peux donc vous confirmer que notre gilde pourra poursuivre ses activités et cela, sans que les membres ne doivent subir d'augmentations inconsidérées de cotisation.

Je vous encourage à respecter à la lettre toutes les règles qui nous sont imposées même si cela nous en coûte sur le plan des contacts. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions rapidement, je l'espère, nous retrouver dans notre local avec notre arbalète.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches et n'hésitez à venir nous retrouver pour notre réunion désormais virtuelle du jeudi soir à partir de 20 heures en suivant le lien suivant : https://meet.jit.si/Arbal%C3%A9triers_Grez-Doiceau

Encore tous mes vœux et à bientôt.

Bernard



Dans ce numéro



"Le fer se rouille, faute de s'en servir, l'eau stagnante perd de sa pureté et se glace par le froid. De même, l'inaction sape la vigueur de l'esprit."

Léonard de Vinci

Résultats des Tirs.....	4
La vie de la Gilde.....	5
Remue méninges.....	6
Un peu d'histoire.....	7
Grez et ses bourgs au travers les âges.....	9
Ordre de la Jarretière.....	10
Recettes médiévales.....	11
Impressions souvenirs.....	12



Participants à ce numéro

Bernard Noé, André Debruyne, Philippe I,
Eric Van Bogaert, Philippe III



Les jeudi confinés



Résultats des tirs 2020



Rois de la Gilde

- ➔ Roy 6 m : Célia Devroye
- ➔ Prince 6m : Joël Devroye
- ➔ Roy 10 m : Philippe Landrieu
- ➔ Prince 10 m : Joël Devroye
- ➔ Roy 20 m : Philippe Godin
- ➔ Prince 20 m : Philippe Kaise



Rois FBB 2020



Les tirs se sont déroulés au Vrolijkje le 1er février, une fois de plus Grez s'impose. Philippe Kaise porte le collier de Roy à 6m et Philippe Godin celui de Roy à 10m.

Tirs Anniversaires 2020

JANVIER

- 1 Kim Wouters
- 2 Joël Devroye
- 3 Anne Noé

FÉVRIER

- 1 Darius Rusu
- 2 Eric Van Bogaert
- 3 Philippe Godin

AOUT

- 1 Joël Devroye
- 2 Patrick Dessart

- 3 Bernard Noé

SEPTEMBRE

- 1 Philippe Landrieu
- 2 Philippe Godin
- 3 Philippe Kaise

OCTOBRE

Pour cause de reconfinement du local, les tirs de barrage n'ont pu être réalisés.

- 1 Joël Devroye - Darius Rusu
- 3 Philippe Landrieu - Philippe Godin

Championnat FBB 2020

Un seul tir avant confinement

6 M CATEGORIE HONNEUR

- | | | |
|---|------------------------|----|
| 1 | DEVROYE JOEL..... | 99 |
| 2 | LANDRIEU PHILIPPE..... | 98 |
| 4 | VAN BOGAERT ERIC..... | 92 |

6 M CATEGORIE A

- | | | |
|---|---------------------|----|
| 1 | GODIN PHILIPPE..... | 98 |
| 3 | KAISE PHILIPPE..... | 95 |

6 M CATEGORIE B

- | | | |
|---|-----------------------|----|
| 1 | NOE BERNARD..... | 96 |
| 2 | KAISE MAXIMILIEN..... | 95 |
| 3 | NOE ANNE..... | 95 |
| 4 | DEVROYE CELIA..... | 94 |

- | | | |
|----|----------------------|----|
| 4 | RUSU DARIUS..... | 94 |
| 9 | NOE JOSE..... | 89 |
| 9 | DESSART PATRICK..... | 89 |
| 13 | WOUTERS KIM..... | 86 |

10 M CATEGORIE HONNEUR

- | | | |
|---|------------------------|----|
| 1 | DEVROYE JOEL..... | 98 |
| 3 | LANDRIEU PHILIPPE..... | 94 |
| 3 | VAN BOGAERT ERIC..... | 94 |
| 5 | GODIN PHILIPPE..... | 89 |

10 M CATEGORIE A

- | | | |
|---|---------------------|----|
| 4 | KAISE PHILIPPE..... | 90 |
| 7 | NOE BERNARD..... | 81 |

10 M CATEGORIE B

- | | | |
|---|-----------------------|----|
| 1 | DEVROYE CELIA..... | 91 |
| 2 | RUSU DARIUS..... | 87 |
| 3 | WOUTERS KIM..... | 86 |
| 6 | KAISE MAXIMILIEN..... | 83 |

10M DIOPTRÉ

- | | | |
|---|------------------------|----|
| 1 | LANDRIEU PHILIPPE..... | 94 |
|---|------------------------|----|

6 M PAR EQUIPES

- | | | |
|---|----------------------|-----|
| 1 | GREZ-DOICEAU I..... | 486 |
| 1 | GREZ-DOICEAU II..... | 378 |

10 M PAR EQUIPES

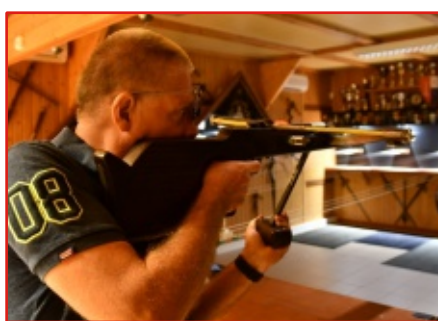
- | | | |
|---|----------------------|-----|
| 1 | GREZ-DOICEAU I..... | 467 |
| 1 | GREZ-DOICEAU II..... | 345 |



La vie de la gilde



Une année loin de la rose



6 lettres qui en disent beaucoup
sur nos activités en 2020

Championnats : tous annulés
Or : une couleur de médaille non reçues
Rois : nommés mais sans remise de statuts
Organisations futures : impossible de prévoir
Non prestation de serment
Araignées : elles prennent position dans notre local



Remue

ménages

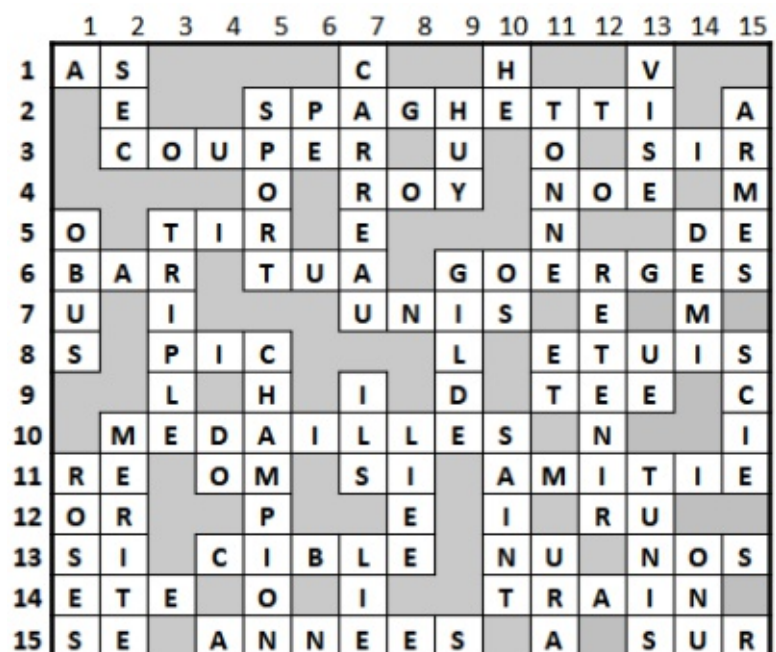


Mots mêlés



balboog	masque
bulbe	papegai
centre	pêtard
clou	roys
détente	souper
distance	spaghetti
empereur	virus
lance	viseur

Solutions du n° 129



Un peu

d'histoire



Le Collier Royal du Serment St Sébastien de Basse-Wavre

Histoire du « Collier Royal du Serment Saint Sébastien de Basse-Wavre » en 1698. C'est l'histoire de la désignation du "Roy des Archers" du Serment Saint-Sébastien de Basse-Wavre en 1698.

Le livre de la Confrérie Saint-Sébastien fait partie actuellement des trésors déposés au Cercle (CHAW). Quant au Collier Royal, retrouvé "miraculeusement" par l'abbé Pensis en 1947, il fut un moment exposé au Musée de Wavre, lorsqu'il se trouvait à la rue de l'Escaille. Depuis, il a regagné des zones d'ombre dont on ne peut que souhaiter le voir sortir un jour !

Wavre possède trois registres mémorables qui ont échappé aux dévastations, dont celui de la Confrérie ou Serment de Basse-Wavre, de 1698, qui se trouve chez le secrétaire de la société.

Le livre du Serment nous rapporte que, depuis longtemps déjà, Wavre avait ses archers. En 1551, la Confrérie de Wavre participe au tournoi de Louvain et la carte de Deventer, vers 1560, indique déjà une perche sur la rive droite de la Dyle, à la hauteur du rond-point de la Belle Voie. Mais durant les guerres et les épidémies, bien fréquentes à cette époque, les réunions de tir à l'arc étaient défendues.

Croyant enfin, en 1697, avoir retrouvé une paix durable, le Serment de Wavre, qui était en veilleuse depuis longtemps, reprend vigueur, regroupe ses archers et, bientôt au complet avec ses 45 membres, éconduit obstinément toutes recrues qui se présentent.

Il convient dès lors de fonder une nouvelle confrérie de tireurs. Mais, afin d'éviter tout froissement, on l'établira sous la juridiction de Basse-Wavre et, pour la distinguer

de la Franchise de Wavre, aide, mais à la condition expresse de vivre en parfaite entente avec le Serment de la Franchise de Wavre.

Un soir de mai 1698, une vingtaine d'archers réunis chez le Notaire Pierre Corbeau, qui est lui-même un passionné de tir à l'arc, décide de postuler leur agrégation à « l'Archiconfrérie du Noble Arc à la main de la Chef-Ville de Louvain ».

La population procède à l'élection des dignitaires de l'Association et c'est le Sieur Alard de Saintes, bailli et mayor de Basse-Wavre, qui devient grand Chef de la Nouvelle Confrérie.

Dans les jours qui suivent 34 confrères prêtent serment entre les mains des officiers. Dès le 9 juin, ils louent dans la rue saint-Roch une propriété qui sera à la fois la Chambre du Serment et le terrain d'entraînement.

En juillet, on dresse une belle perche sur la Grand Place de Basse-Wavre. C'est alors qu'on cotise pour acheter le Collier Royal qui récompensera les Roys : on le veut beau et digne du jeune serment qui choisit ses membres dans le meilleur monde et Dom Célestin, Prieur, ouvre la souscription avec 12 florins.

L'orfèvre se met à l'ouvrage et repousse dans une pièce d'argent en forme de « toison d'or », une



Collier Royal du Serment Saint-Sébastien de Basse-Wavre

du Serment de Wavre, elle prendra comme patronne principale « Notre-Dame de paix », le Chevalier saint Sébastien étant second protecteur.

Le Révérend Prieur de Basse-Wavre, pressenti par plusieurs à cette affaire, leur promet toute son





Archers Société Royale Saint-Sébastien de Basse-Wavre

châsse par deux anges avec l'inscription légendaire : « A Peste Fame et Bello Libera Nos marie (sic) Pacis – 1698 » (de la peste, de la famine et de la guerre, délivrez-nous, Marie de la Paix, 1698). C'est l'invocation célèbre que la duchesse Isabelle, une dévote de Notre-Dame de Basse-Wavre, fit graver jadis dans la pierre sur la Maison du Roi à Bruxelles. Le collier coûta 60 florins et 12 sols.

Tous se rendent à la vielle église de Basse-Wavre, car le serment à cette époque, ne l'oublions pas, est une confrérie ; et après y avoir entendu la messe, comme dit la chronique : « solennellement chantée en musique avec un concert de plusieurs instruments à l'honneur de la Vierge Marie (sic) de Paix, leur Patronne, après quoi ils tirent l'oiseau Royal, lequel fut abattu par le sieur Grégoire Debatty, Echevin de Basse-Wavre.

A Basse-Wavre, l'action de grâce terminée, le cortège se reforma et, tambour, longe le vivier du Prieuré et va faire son tour d'honneur dans la ville pour aboutir au local, où les mets sont justement cuits à point. Le Roy y fait une entrée majestueuse, suivi des dignitaires, des confrères « et de leur femmes ». Tous prennent place à table et le repas commence. Puis le jour suivant « le corps entier du Serment conduisit derechef le Roy à l'église de Wavre, où l'on chanta une messe à l'honneur du glorieux martyr et chevalier Saint Sébastien, patron tutélaire du Serment ».

Le Roy, finalement, rentra chez lui. Pendant qu'il digérait sa gloire nouvelle, on fit graver en dédicace sur son Royal Collier : « Rex I – Grégoire de Batty – 10 aug 1698 »

Monsieur Thumas, baillly de Grez et d'Archennes, qui fut le dernier

Roy de l'Ancien Régime, à la fin de son règne restitua honnêtement le collier à la confrérie.

Vint la révolution brabançonne et les différents partis ayant désuni plusieurs confrères, on ne tint plus d'assemblée.

Le 10 août 1948, ce Collier Royal, tout comme notre Serment Wavrien, aura 250 ans d'âge. Nous espérons qu'un tel anniversaire ne sera pas oublié par nos valeureux archers.

*Abbé J. Pensis,
décembre 1947
(extrait de la revue
Wavriensia)*

*Info : Cercle d'Histoire,
d'Archéologie et de
Généalogie de Wavre et du
Brabant wallon
<http://www.chawavre.org>*



Grèz et ses bourgs au travers les âges (Suite)

Un orage qui vient de France. 14 juillet 1789, les Parisiens prennent la Bastille, la révolution est en marche pour supprimer tous les privilèges féodaux,

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la séparation des pouvoirs, l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté des cultes vont désormais faire partie de l'ordre nouveau des français.

Dispositions, qui nous sont à présent plus familières, introduisent alors des conceptions entièrement nouvelles dans la vie des gens qui causeront bien des remous dans le monde entier. (La préservation de ces droits fait toujours partie plus de 230 ans plus tard d'un objectif à atteindre en bien des endroits du monde... Il reste encore du travail à faire)

Contraint et forcé le Roi Louis XVI, jure fidélité à la nouvelle constitution en 1791, ce qui ne l'empêche pas en sous-main, d'appuyer l'action d'un mouvement groupé autour du comte de Provence et qui agit auprès du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche en leur faisant craindre le danger que représente pour eux la contagion de ces nouvelles idées révolutionnaires.

Ces deux souverains commencent à mettre sur pied une coalition dont le but sera de rétablir de roi de France et la noblesse dans tous leurs pouvoirs. C'est le début de la guerre qui va opposer l'armée des révolutionnaires à la coalition des Prussiens, des Autrichiens et des sympathisants français sous la tutelle de l'Empereur d'Autriche.

Comme très souvent dans l'histoire, les confrontations vont se dérouler sur notre sol, de victoires en défaites l'armée des révolutionnaires français va finir par

occuper notre pays.

Cette occupation apporte aux belges et donc aux Gréziens, bons nombres de désagréments, les occupants n'ont ni intendance, ni corps de transport, ni de service de santé, ils vont donc vivre sur les ressources de notre pays, réquisitionnant sur place ce dont ils ont besoin.

Bien des exactions, massacres, viols, seront perpétrés sur les populations locales qui vont tenter de défendre leurs biens.

La volonté de l'occupant est de très vite instaurer en nos contrées l'ordre nouveau des révolutionnaires ce qui va bouleverser de fond en comble les us et coutumes de notre population campagnarde.

- ➔ Quelles furent les principales causes de ce désarroi ?
Suppression des ordres religieux
- ➔ Remplacement du calendrier grégorien par le calendrier républicain



La Liberté guidant le peuple de Eugène Delacroix (1830)

- ➔ Remplacement des noms des provinces par des dénominations géographiques
Nous avons ainsi les nouveaux départements suivants :
- ➔ de la Lys, chef lieu Bruges.
- ➔ de l'Escaut, chef lieu Gand
- ➔ des Deux-Nèthes, chef lieu

Anvers

- ➔ de la Meuse Intérieure, chef lieu Maestricht
- ➔ de l'Ourthe, chef lieu Liège
- ➔ des Forêts, chef lieu Luxembourg
- ➔ de la Sambre et Meuse, chef lieu Namur
- ➔ de Jemappes, chef lieu Mons
- ➔ de la Dyle, chef lieu Bruxelles.

Grèz était un canton de ce dernier département.
La Belgique, comme toutes nos conquêtes, doit être traitée en pays conquis. Inutile de chercher des alliés dans un pays où nous n'avons jamais trouvé un ami ! Cela reflète exactement l'état d'esprit des Français... et des Belges en cette année 1792.

Janvier 1793 voit le passage du roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette à la guillotine, l'entrée en guerre de l'Angleterre dans la coalition contre la France.

Les Autrichiens reprennent la main ! La coalition repousse les Français de nos contrées ce qui occasionne encore pour notre population de nombreux désagréments. (Réquisition des hommes, des chevaux, des biens de consommation reste toujours le quotidien de nos concitoyens indépendamment de ceux qui nous assiègent)

Les armées de la coalition vont pénétrer en territoire français limitrophe de notre pays, mais des divergences d'intérêts vont apparaître entre les Anglais et les Autrichiens sur les objectifs d'occupations à atteindre avec comme conséquence une dispersion du commandement et des ressources en hommes.

Sous la houlette de Robespierre qui vient de prendre la tête de la



révolution en chassant les Girondins, l'armée Française se réorganise et profitant des désaccords de la coalition va repasser à l'offensive pour occuper à nouveau notre pays.

Pour nos concitoyens le retour des Révolutionnaires Français ne va vraiment pas être une bonne chose, les Belges sont considérés comme dévoués aux armées coalisées et seront donc traités en ennemis, il n'est plus question d'exporter les nouvelles idées révolutionnaires au peuple, mais bien de mettre en place le sac des ressources au profit

de la France. C'est donc à une véritable razzia que vont se livrer les Français.

Juillet 1794, Robespierre et ses amis sont renversés et guillotins, la Convention va rétablir dans un premier temps « l'Ancien Régime » avant de repasser aux nouvelles lois de la République. Nos provinces sont annexées à la France, il entre dans les raisons des Français de cette annexion, la volonté sincère des Français de partager avec la Belgique les principes qui étaient les leurs, mais aussi le désir de bénéficier des avantages matériels

qu'ils peuvent tirer de notre peuple.

Désormais, la Belgique est réunie à la France. Elle aura, peut-être, plus de droits qu'auparavant, mais elle se considère comme annexée à un pays qui l'occupe. Elle va être soumise à une politique d'assimilation qu'elle subira contre son gré.

Tout Change...

Au prochain numéro...

Textes tirés de
« Grez à travers les âges »
de Nory Zette et de « Grez
Notre Village » de Georges
de Hosté
André.

Ordre de la Jarretière

Le très noble ordre de la Jarretière (Most Noble Order of the Garter) est le plus élevé des ordres de chevalerie britanniques. Cet ordre de chevalerie, le plus ancien qui subsiste encore au XXI^e siècle, rassemblait autour du souverain vingt-cinq chevaliers, membres à part entière. Les hommes sont appelés « chevaliers compagnons ». Le roi Édouard III fonda l'ordre comme « une société, une communauté et un collège de chevaliers ». On présume généralement que l'ordre a été fondé en 1348, même si les dates de 1344 et 1352 ont aussi été

évoquées. La garde-robe du roi fait état des premiers changements dus à la Jarretière, à l'automne 1348. En tout état de cause, l'ordre n'a probablement pas été établi avant 1346. Ses statuts d'origine exigeaient que chaque membre soit préalablement chevalier (ce qu'on assimilerait aujourd'hui à un « knight bachelor ») or quelques-uns de ses membres initiaux ne furent faits chevaliers que cette année-là.

Plusieurs légendes entourent les origines de l'ordre. La plus populaire implique la comtesse de Salisbury (probablement Jeanne de Kent). Alors qu'elle dansait avec ou à proximité du roi Édouard III, à Eltham Palace, on raconte que sa jarretière aurait glissé de sa jambe. Quand la foule de courtisans se mit à ricaner, le roi la ramassa et la noua à sa propre jambe en s'exclamant « Honi soit qui mal y pense », avec un seul « n », selon l'orthographe de l'époque. Phrase qui est devenue la devise de l'ordre.

Selon une autre légende, le roi Richard I^{er} a été inspiré au XII^e siècle lors des croisades, par saint Georges, patron des chevaliers. En effet, Richard avait pris l'ha-

bitude d'attacher une jarretière aux couleurs de la bannière du saint (blanc et rouge) autour de la jambe de ses chevaliers pour leur porter chance dans les batailles. Le roi Édouard III aurait alors décidé de faire référence à cet événement quand il fonda l'ordre au XIV^e siècle, et de placer celui-ci sous la protection de saint Georges.

Charles I^{er} s'est attaché à rendre tout son lustre à l'ordre, qui s'était un peu terni depuis la mort d'Élisabeth I^{re}. Antoine van Dyck l'a représenté dans l'habit en 1637. Peu après la fondation de l'ordre, des femmes furent désignées Dames de la Jarretière, mais ne furent pas faites compagnons. Le roi Henri VII interrompit cette pratique en 1488. Sa mère, Margaret Beaufort, fut la dernière dame de la Jarretière jusqu'à la reine Alexandra (en 1901). À l'exception des souveraines, Alexandra de Danemark fut la première nommée par la suite, par son mari Édouard VII. Le roi George V fit de même pour sa reine consort, la reine Mary, puis George VI pour sa femme, la reine Élisabeth. À travers le XX^e siècle, les femmes sont ainsi intimement liées à l'ordre, mais à l'exception des reines, aucune ne fut faite compagnon. Cependant, en 1987, il devint possible de nommer une « dame Compagnon de la Jarretière » depuis la modification des statuts par la reine Élisabeth II.



Recettes médiévales



CRÊPES MÉDIÉVALES

INGRÉDIENTS

- 125 g farine de blé
- 4 oeufs à température ambiante
- 20 cl vin blanc
- huile ou beurre
- 1 pincée sel

INSTRUCTIONS

Tiédifier le vin blanc dans une casserole.

Mélanger la farine et le sel dans un saladier

Creuser un puits, mettre les œufs entier et mélanger avec une fourchette.

Ajouter le vin blanc petit à petit avec un fouet jusqu'à l'obtention d'une pâte lisse et sans grumeaux. Allonger avec un peu d'eau tiède.

Faites bien chauffer votre crêpière ou votre poêle à crêpes.

Verser une louche de pâte et répartir uniformément en orientant votre poêle.

Faire dorer puis retourner. Empiler les crêpes au fur et à mesure.

INSTRUCTION D'ÉPOQUE

Prenez de la fleur et destrempez d'œufs tant moyeux comme aubuns, osté le germe, et le defaites d'eau, et y mettez du sel et du vin, et batez longuement ensemble: puis mettez du sain sur le feu en une petite paelle de fer, ou moitié sain ou moitié beurre frais, et faites fremier; et adonc aiez une escuelle percée d'un pertuis gros comme vostre petit doit, et adonc mettez de celle boulie dedans l'escuelle en commençant ou milieu, et laissez filer tout autour de la paelle; puis mettez en un plat, et de la pouldre de sucre dessus. Et que la paelle dessusdite de fer ou d'arain tiengne trois choppines, et ait le bort demy doy de hault, et soit

aussi large ou dessus comme en bas, ne plus ne moins; et pour cause.

Source Le ménagier de Paris

TOURTE À L'AIL, AU FROMAGE, AUX RAISINS ET AUX ÉPICES

INGRÉDIENTS (1 CFÉ = CUEILLÈRE À CAFÉ RASE)

- Pâte brisée : 500 g de farine, 1 œuf, 180 g de beurre, 10 g de sel, eau.
- 500 g de pâte brisée
- → 600 g de fromage frais
- 200 g d'ail épluché
- 200 g de lard
- 100 g de raisins secs
- 3 oeufs
- (safran)
- 1 cfé de gingembre
- 1 cfé de cannelle
- 1/2 cfé de muscade

→ 1/4 cfé de clou de girofle

→ 1/8 cfé de poivre.

RECETTE (CUISSON = 1H)

Faire la pâte brisée.

Cuire l'ail épluché à l'eau bouillante 10mn à 1/4h et tremper dans l'eau froide. Mixer l'ail égoutté et continuer en ajoutant le fromage et les épices. Mélanger avec le lard en dés, puis les oeufs, les raisins.

Foncer un moule avec une partie de la pâte, verser l'appareil et couvrir du restant de la pâte (solder les bords).

Cuire à four chaud (thermostat 6-7, 220°C) environ 1h.

REMARQUE

La recette historique indique : épices douces et fortes.

*selon Torta d'agli
(Tourte d'ail),
Anonimo Veneziano,
15e siècle (Frati)*



Impressions

souvenirs



Rares moments
sociaux sans (trop) de distance

